



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2014



Février 2015



TABLE DES MATIÈRES

	<u>Pages</u>
Bilan.....	3
Compte de résultat net.....	4
Etat du résultat global.....	5
Etat de variation des capitaux propres.....	6
Etat des flux de trésorerie.....	7
Notes annexes aux états financiers.....	8
• <i>Règles et méthodes comptables</i>	9
• <i>Informations sur le bilan et le hors bilan</i>	29
• <i>Informations sur le compte de résultat</i>	60
• <i>Divers</i>	64

Bilan au 31 décembre 2014

(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/14	31/12/13 (*)	Variation	
				Valeur	%
ACTIF					
Avoirs en or	4	760 464	708 397	52 067	7
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	5	644 976	718 630	-73 654	-10
Avoirs en monnaies étrangères	6	5 664 990	5 200 227	464 763	9
Créances sur les établissements de crédit	7	2 565 454	1 726 613	838 841	49
Créances sur les Trésors Nationaux	8	754 174	820 360	-66 186	-8
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	9	1 021 189	927 288	93 901	10
Biens immobiliers de placement	10	1 340	1 489	-149	-10
Autres immobilisations	10	569 406	560 861	8 545	2
Autres actifs	11	178 862	240 698	-61 836	-26
TOTAL		12 160 855	10 904 563	1 256 292	12
PASSIF					
Billets et monnaies en circulation	12	5 247 777	4 775 571	472 206	10
Comptes créditeurs et dépôts	13	3 097 156	2 457 636	639 520	26
Transferts à exécuter	14	17 919	64 485	-46 566	-72
Engagements en monnaies étrangères	15	9 652	9 180	472	5
Engagements envers le Fonds Monétaire International	16	1 684 679	1 484 751	199 928	13
Autres passifs	17	91 885	141 262	-49 377	-35
Provisions pour risques et charges	18	69 824	66 493	3 331	5
Réserve de réévaluation des devises	19	118 561	141 522	-22 961	-16
Réserve de réévaluation des instruments financiers	20	69 161	69 161	-	-
Capital et Réserves	21	1 722 963	1 671 697	51 266	3
Résultat		31 278	22 805	8 473	37
TOTAL		12 160 855	10 904 563	1 256 292	12

(*) En raison de la première année de présentation de l'état de variation des capitaux propres conformément à IAS 1, le solde du poste « Capital et Réserves » au 31 décembre 2013 a été retraité par l'incorporation de la réserve de réévaluation or (cf. Note 21).

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2014, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Compte de Résultat net au 31 décembre 2014
(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
				Valeur	%
Produits d'intérêts		143 341	155 410	-12 069	-8
Charges d'intérêts		5 971	12 778	-6 807	-53
Résultat net d'intérêts (a)	26	137 370	142 632	-5 262	-4
Dividendes (b)		1 015	1 088	-73	-7
Produits de commissions		48 215	32	48 183	150572
Charges de commissions		147	158	-11	-7
Résultat net des commissions (c)		48 068	-126	48 194	38 249
Produits sur opérations de change		174 287	137 038	37 249	27
Charges sur opérations de change		218 505	99 652	118 853	119
Résultat net de change (d)	27	-44 218	37 386	-81 604	-218
Prélèvement sur la réserve de réévaluation des devises (e)		45 765	-	45 765	-
Produit net bancaire (a) + (b) + (c) + (d) + (e)		188 000	180 980	7 020	4
Autres produits ordinaires	28	6 122	8 600	-2 478	-29
Total des produits nets		194 122	189 580	4 542	2
Entretien de la circulation fiduciaire	29	31 610	29 394	2 216	8
Frais généraux	30	113 227	110 311	2 916	3
Autres charges ordinaires	31	2 915	8 302	-5 387	-65
Dotations nettes aux amortissements & provisions	32	15 092	18 768	-3 676	-20
Charges d'exploitation générale		162 844	166 775	-3 931	-2
Résultat net de l'exercice		31 278	22 805	8 473	37

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2014, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Etat du résultat global au 31 décembre 2014

(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/14	31/12/2013 (*)	Variation	
				Valeur	%
Résultat net de l'exercice (1)		31 278	22 805	8 473	37
Autres éléments du résultat global (2)		51 266	-91 465	142 731	156
<i>Eléments imputés qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</i>		51 266	-91 465	142 731	156
Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or		51 266	-293 573	344 839	117
Plus-value de réévaluation des immobilisations		-	202 108	-202 108	-100
Ecart actuariels au titre des prestations définies		-	-	-	-
<i>Eléments pouvant donner lieu à reclassification en résultat</i>		-	-	-	-
Gains ou pertes latents des actifs financiers disponibles à la vente		-	-	-	-
Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie		-	-	-	-
Résultat global de l'exercice (1) + (2)		82 544	-68 660	151 204	-220

(*) En raison de la première année de présentation de l'état du compte de résultat global conformément à IAS 1, les soldes au 31 décembre 2013 ont été reconstitués

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2014, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Etat de variation des capitaux propres au 31 décembre 2014

(En millions de FCFA)

	Capital	Réserves statutaire et générale	Autres réserves	Revenus/ Résultats accumulés	Gains ou pertes résultant de l'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde des capitaux propres au 1^{er} janvier 2013	134 120	371 916	510 238	31 017	-	1 047 291
Fonds de réévaluation Or					763 719	763 719
Réserve de réévaluation immeubles			-207 448		207 448	-
Ecart de réévaluation des autres immobilisations			-9 078		9 078	-
Retraitements des soldes au 1 ^{er} janvier 2013	-	-	-216 526	-	980 245	763 719
Effet des changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-
Solde des capitaux propres au 1^{er} janvier 2013 retraité (*)	134 120	371 916	293 712	31 017	980 245	1 811 010
Résultat net de l'exercice	-	-	-	22 805	-	22 805
Affectation en réserves	-	-	3 169	-31 017	-	-27 848
Prélèvements	-	-	-20 000	-	-	-20 000
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-91 465	-91 465
- Gains ou pertes résultant de l'évaluation à la juste valeur des placements disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
- Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or	-	-	-	-	-293 573	-293 573
- Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
- Plus-value de réévaluation des immobilisations	-	-	-	-	202 108	202 108
- Ecart actuariels au titre des prestations définies	-	-	-	-	-	-
Solde des capitaux propres au 31 décembre 2013	134 120	371 916	276 881	22 805	888 780	1 694 502
Solde des capitaux propres au 1^{er} janvier 2014	134 120	371 916	276 881	22 805	888 780	1 694 502
Résultat net de l'exercice	-	-	-	31 278	-	31 278
Affectation	-	-	-	-22 805	-	-22 805
Prélèvements	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	51 266	51 266
- Gains ou pertes résultant de l'évaluation à la juste valeur des placements disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
- Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or	-	-	-	-	51 266	51 266
- Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
- Plus-value de réévaluation des immobilisations	-	-	-	-	-	-
- Ecart actuariels au titre des prestations définies	-	-	-	-	-	-
Solde des capitaux propres au 31 décembre 2014	134 120	371 916	276 881	31 278	940 046	1 754 241

 (*) En raison de la première année de présentation de l'état de variation des capitaux propres conformément à IAS 1, les soldes au 1^{er} janvier 2013 ont été retraités.

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2014, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

Etat des flux de trésorerie au 31 décembre 2014

(en millions de FCFA)

Libellés	2 014	2 013
ACTIVITE D'EXPLOITATION		
Résultat net	31 278	22 805
+ Dotations aux amortissements	13 122	14 634
+ Dotations aux provisions	3 352	4 187
- Reprises d'amortissements	-	-
- Reprises de provisions	-1 383	-53
- Produits de cession d'éléments d'actifs	-52	-41
- Dividendes perçus	-1 015	-1 088
+ Bénéfice d'exploitation avant variation des actifs et des passifs d'exploitation (a)	45 302	40 444
(Augmentation) ou diminution des actifs d'exploitation (b)	-846 956	-729 052
Créances sur les établissements de crédit	-838 841	-675 868
Créances sur les Trésors nationaux	66 186	63 351
Autres créances d'exploitation (*)	-74 301	-116 535
Augmentation ou (diminution) des passifs d'exploitation (c)	1 021 284	307 916
Billets & monnaies émis	472 206	394 441
Comptes courants & dépôts	639 520	124 525
Transferts à exécuter	-46 566	58 506
Autres dettes d'exploitation	-49 377	24 017
Réserve de réévaluation Or	51 266	-293 573
- Prélèvement sur la Réserve de réévaluation des devises	-45 765	-
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'exploitation (1) = (a+b+c)	219 630	-380 692
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT		
- Acquisition d'immobilisations financières	-7 574	-9 599
- Acquisition d'autres immobilisations	-13 944	-13 100
+ Produits de cession d'éléments d'actifs	52	41
+ Dividendes reçus	1 015	1 088
± Opérations pour compte des Trésors nationaux	-93 901	-93 786
- Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'investissement (2)	-114 352	-115 356
ACTIVITE DE FINANCEMENT		
- Dividendes distribués	-	-4 000
- Autres affectations résultat exercice précédent	-	-22 778
+ Autres réserves	-	-
± Engagements à long terme	200 400	38 386
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité de financement (3)	200 400	11 608
= Variation nette de trésorerie (4) = (1+2+3)	305 678	-484 440
+ Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)	4 677 091	5 161 531
= Trésorerie à la clôture de l'exercice (6) = (4+5)	4 982 769	4 677 091
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Avoirs en or	760 464	708 397
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	644 976	718 630
Avoirs en monnaies étrangères (**)	3 577 329	3 250 064
Total	4 982 769	4 677 091

(*) Les autres créances comprennent les avoirs en monnaies étrangères âgées de plus d'un mois.

(**) Cf. Notes 2.13 et 25

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2014, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Note 1 – Cadre juridique et activités

La Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO), dont le Siège est sis Avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar (Sénégal), est un établissement public international constitué entre les Etats membres de l’Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le Traité du 12 mai 1962, modifié le 20 janvier 2007. Son capital n’est pas divisé en actions. Il est détenu à parts égales par les huit Etats membres que sont : le Bénin, le Burkina, la Côte d’Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les opérations de la BCEAO se rattachent, d’une part, à l’organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier de l’espace communautaire et, d’autre part, à la centralisation et à la gestion des réserves de change de l’Union. En sa qualité d’Institut d’émission, la BCEAO a le privilège exclusif d’émettre les signes monétaires, billets et monnaies divisionnaires ayant cours légal et pouvoir libératoire dans les Etats membres de l’UMOA. Dans le cadre des opérations génératrices de l’émission, elle peut effectuer, entre autres, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur l’or, les moyens de paiement et les titres libellés en monnaies étrangères. En outre, la BCEAO peut détenir des créances sur les banques, les établissements financiers et les Trésors Nationaux.

Par ailleurs, la BCEAO peut ouvrir, dans ses livres, des comptes aux Trésors Nationaux, aux établissements de crédit, aux institutions financières internationales, aux établissements et collectivités publics et effectuer, pour leur compte, les transferts ou transactions qui lui sont demandés.

Elle peut également prendre des participations au capital d’établissements ou d’organismes dont l’activité présente un intérêt général pour un ou plusieurs Etats de l’UMOA, acquérir, vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans des sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pour pourvoir au logement de son personnel.

En sa qualité d’agent financier des Etats, la BCEAO apporte son concours aux Gouvernements des Etats membres, par la tenue des comptes des Trésors Nationaux, par l’exécution de leurs opérations financières extérieures en général et celles avec les Institutions de Bretton Woods en particulier ainsi que par la gestion de la dette publique extérieure et intérieure des Gouvernements des Etats qui en font la demande.

Pour l'exécution de ces opérations, la BCEAO est organisée en un réseau comportant un Siège, huit Agences Principales et quinze Agences Auxiliaires. Ce réseau comprend en outre une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération et une Représentation auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). En outre, elle assure le Secrétariat de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Note 2 – Principes et méthodes comptables

2.1- Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2014

Les états financiers de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ont été élaborés de manière à donner une image fidèle de la situation financière de l'Institution et des résultats de ses opérations. Ils ont été établis conformément aux normes reconnues en matière bancaire sur le plan international (article 102 des Statuts), en conformité avec les principes comptables généralement admis et adaptés à la nature de l'activité d'un Institut d'émission.

La BCEAO s'inscrit dans la perspective de l'application intégrale des normes IAS/IFRS. Dans ce contexte, la BCEAO intègre progressivement les normes IAS/IFRS dans son système d'information comptable, en tenant compte de sa spécificité de banque centrale et de son environnement institutionnel et économique.

A l'exception de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » qui reste à appliquer, la note 2.35 présente l'état de la mise en œuvre des normes IAS/IFRS par la BCEAO.

Les états financiers de la BCEAO sont présentés en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), sa monnaie fonctionnelle, dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de 655,957 FCFA pour 1 Euro. A ce titre, toute opération réalisée dans une devise autre que le Franc CFA constitue une transaction en monnaie étrangère, évaluée et comptabilisée conformément à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » (Cf. note 2.6).

2.2- Évolutions en 2014 du référentiel comptable applicable à la BCEAO

A compter du 31 décembre 2014, la BCEAO applique la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », qui définit les règles de détermination de la juste valeur et les informations méthodologiques à fournir lorsque la juste valeur est utilisée. L'application de cette norme n'a pas eu d'impact sur les comptes de la BCEAO au titre de l'exercice 2014 (Cf. note 2.5).

En outre, conformément à IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », le compte de résultat de la BCEAO est présenté, à compter du 31 décembre 2014, en deux états séparés,

soit un état retraçant les composants du résultat net et un autre état qui à la suite du résultat net présente de façon détaillée les autres éléments du résultat global (variations des composantes de capitaux propres, d'une année à l'autre, provenant des transactions autres que celles avec les détenteurs du capital agissant en cette qualité).

Enfin, la BCEAO a étendu l'application des normes IAS 32 « Instruments financiers : présentation » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » à l'ensemble des instruments financiers. Pour rappel, lesdites normes étaient uniquement appliqués aux produits des placements de la salle des marchés et aux prêts au personnel. Sur l'exercice 2014, l'application desdites normes n'a pas nécessité un traitement rétrospectif des éléments d'actif et de passif concernés.

2.3- Exercice

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

2.4- Principes comptables

Les principes comptables suivants sont appliqués :

- comptabilité d'engagement
- continuité de l'exploitation
- intelligibilité
- pertinence
- fiabilité
- comparabilité

2.5- Méthode d'évaluation

La valorisation des éléments de l'actif et du passif figurant dans les états financiers de la BCEAO s'effectue soit sur la base de leur valeur de marché (or, titres en devises et éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan ou au hors bilan) soit au coût historique (autres rubriques).

A cet égard, les indicateurs les plus fiables de la valeur de marché encore appelée « Juste valeur » sont référencés sur les marchés dits actifs ou liquides. La juste valeur se définit comme « Le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation ».

Un instrument financier coté est considéré comme l'étant sur un « marché actif » si, d'une part, ses cours sont régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et, d'autre part, ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Si les critères susvisés ne sont pas remplis, le marché n'est pas considéré comme actif.

Conformément à IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », les trois (03) niveaux de hiérarchie suivants sont utilisés pour la détermination de la juste valeur :

Niveau 1 : cours, à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, appliqués pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : soit cours sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires, soit cours sur des marchés non actifs pour des actifs ou passifs identiques ou similaires, soit toutes autres techniques dont les données d'entrées sont basées sur des informations observables pour l'actif ou le passif sur le marché.

Niveau 3 : techniques d'évaluation de la juste valeur dont les données d'entrées ne sont pas observables pour l'actif ou le passif sur le marché.

Au niveau des opérations conduites par la BCEAO, la norme IAS 13 « Evaluation de la juste valeur » s'applique aux avoirs et engagements extérieurs de la BCEAO. Dans ce cadre, les méthodes et hypothèses retenues par la Banque Centrale pour estimer la juste valeur de l'or, celle des titres en devises détenus à des fins de transaction et des autres éléments d'actif et du passif libellés en devises, reposent sur les données d'entrée du niveau 1, à savoir leur cotation sur la base des données disponibles sur des marchés actifs.

2.6- Effets des transactions et évènements

Les effets des transactions et autres évènements sont pris en compte dès que ceux-ci se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercices comptables, les transactions et autres évènements sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent effectivement et à celui-ci seulement. Dans ce cadre, les produits sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

2.7- Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées aux cours de change en vigueur à la date de transaction. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque Centrale pour ses transactions. En fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours fixing de change en vigueur en fin de période. Les gains ou pertes de change, qui en découlent, sont enregistrés dans les comptes de pertes et profits de la période, conformément à la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan à la date de mise à disposition des devises.

2.8- Impôts et taxes

La BCEAO est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de l'UMOA, conformément à l'article 7 des Statuts.

2.9- Avoirs en or

Les avoirs en or sont comptabilisés, au bilan, au cours du jour de la transaction, sur la base de leur poids. Le stock d'or détenu est évalué sur la base de la moyenne trimestrielle du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à la Bourse de Londres, convertie en FCFA au cours indicatif du dollar US du dernier jour du trimestre. L'écart de réévaluation (plus-values ou moins-values de réévaluation) de l'or est porté directement dans les autres éléments du résultat global.

2.10- Avoirs sur le FMI, Opérations pour compte des Trésors Nationaux et Engagements envers le FMI

La BCEAO est l'agent financier des Etats auprès du Fonds Monétaire International (FMI). Elle est en même temps le dépositaire des FCFA détenus par le FMI. Par convention du 24 septembre 1981 entre les Etats et la BCEAO, les Etats ont rétrocédé à la Banque Centrale leurs droits et créances sur le FMI. En contrepartie, la BCEAO assume la totalité de leurs obligations envers le FMI. Les opérations avec le FMI sont libellées dans la monnaie du FMI, à savoir le Droit de Tirage Spécial (DTS).

Les opérations et transactions des Etats avec le FMI concernent le compte de Droit de Tirage Spécial (DTS), le compte de ressources générales et les comptes administrés.

La position de réserve au FMI est la différence entre les quote-parts des Etats et leurs souscriptions en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI).

A l'exception des tirages dans les tranches de réserve et des cessions de DTS qui reviennent à la BCEAO, les Etats bénéficient de la contre-valeur en FCFA, calculée au cours du jour de l'opération, de tous les autres tirages sur le FMI.

Les tirages effectués par les Etats auprès du FMI se traduisent au bilan par l'inscription, d'une part, de créances de la Banque Centrale sur les Etats en monnaie nationale (FCFA) au niveau des opérations pour compte des Trésors Nationaux et, d'autre part, de dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, les différences entre les montants versés aux Trésors Nationaux et la dette vis-à-vis du FMI, sont portées directement au compte de pertes et profits.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BCEAO sur le FMI.

Les avoirs du FMI en monnaie nationale (comptes FMI n° 1, FMI n° 2 et FMI compte titres) font l'objet d'une réévaluation annuelle, le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits au compte de pertes et profits.

A la clôture de chaque période mensuelle, les avoirs du FMI en FCFA sont réévalués sur la base du cours du DTS/FCFA de fin de mois. Les gains et pertes latents sont constatés directement au compte de pertes et profits, en contrepartie de comptes d'ajustement.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences résultant de réévaluations périodiques sont portées au compte de pertes et profits.

2.11- Avoirs en monnaies étrangères

Les réserves de change de la BCEAO sont investies en comptes à vue, en comptes à terme et dans des actifs obligataires.

2.12- Portefeuille - titres

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BCEAO détient des valeurs mobilières de placement. Ces titres sont détenus à des fins de transaction et détenus jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente.

- ***Actifs financiers détenus à des fins de transaction***

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités immédiates. Ils se composent de bons du Trésor et valeurs assimilées en devises cotées. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, frais d'acquisition et coupons courus inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée en compte de résultat. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ne font pas l'objet de test de dépréciation et ne sont pas provisionnés. Ils constituent un des éléments du poste « Avoirs en monnaies étrangères ».

- **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

Ce sont des actifs financiers (obligations et bons de trésors détenus) pour lesquels la Banque Centrale a pris la décision et a la capacité de les garder jusqu'à l'échéance. Ces actifs financiers sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti à l'aide du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de pertes et profits.

Ils constituent un des composants du poste « Avoirs en monnaies étrangères ».

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils regroupent les actifs financiers qui n'ont été classés dans aucune des deux (02) catégories ci-dessus visées. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres sous la rubrique « Changement de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente » ou en compte de pertes et profits dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière. Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de pertes et profits.

- **Comptabilisation des titres en devises**

Les achats et ventes de titres en devises sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan à la date de mise à disposition des titres. Toutefois, si les opérations sont traitées sur des marchés réglementés prévoyant des délais normalisés de règlement – livraison, les opérations sont comptabilisées directement au bilan à la date de mise à disposition, sans constatation des engagements en hors bilan.

2.13- Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie », la trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie, comprennent les avoirs en or, les avoirs sur le FMI ainsi que les avoirs en monnaies étrangères liquides et facilement convertibles en liquidités. Les titres en devises détenus jusqu'à l'échéance arrivant à maturité dans plus d'un mois sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La Banque établit son tableau de flux de trésorerie sur la base de la méthode indirecte.

2.14- Créances sur les établissements de crédit

Elles sont constituées principalement par les encours de pensions de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market ou de refinancement direct. Les pensions de titres contre FCFA permettent soit de fournir des liquidités, moyennant l'engagement simultané ultérieur de revendre à la contrepartie (prise en pension) ou de réduire des liquidités excédentaires contre l'engagement simultané ultérieur de rachat à la contrepartie (mise en pension). Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont inscrits au bilan à leur valeur nominale et sont évaluées ultérieurement à leur valeur nominale tenant compte leur échéance plus ou moins à court terme. Les intérêts sont portés au compte de pertes et profits. Une dépréciation est enregistrée en cas de survenance de difficultés de recouvrement.

2.15- Créances monétaires sur les Trésors Nationaux

Elles sont constituées par les concours consolidés sur les découverts statutaires. Il s'agit des concours accordés aux Trésors Nationaux au titre de l'article 16 des anciens Statuts, qui ont fait l'objet de consolidation sur 10 ans par décision du Conseil des Ministres du 19 septembre 2002. Ces concours directs consolidés, analysés comme des prêts, sont inscrits au bilan à leur valeur nominale et sont également évalués en fin de période à leur valeur nominale en l'absence de coût de transaction lors de leur mise en place..

Conformément aux dispositions de ses Statuts, l'Institut d'émission n'accorde plus de concours monétaires directs aux Etats.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres de l'Union, lors de ses sessions du 27 juillet 2009 et du 28 mai 2011, a autorisé la mise à disposition, par la Banque Centrale, de ressources adossées aux allocations générale et spéciale de DTS, du 09 septembre 2009, accordées par le FMI, en faveur des Etats membres de l'UMOA. Dans ce cadre, la BCEAO a consenti aux Etats membres, en septembre et octobre 2009, puis en mai 2011, des concours monétaires équivalents à la contrevaletur en franc CFA du montant des DTS alloués à chaque Etat. Les fonds ainsi octroyés aux Etats font l'objet de remboursements trimestriels sur une période de dix (10) ans avec un différé de trois (3) ans.

L'encours de créance en souffrance ou litigieuse sur un Etat membre de l'UMOA n'est pas provisionné. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de résultat.

2.16- Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières

Les participations de la BCEAO ne sont pas significatives, à l'exception de celles détenues dans le capital de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de celles du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) qui représentent plus de 20 % du capital de chacune de ces entités. Les produits issus des participations sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition que la BCEAO estime correspondre à la juste valeur en l'absence d'un marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée à chaque arrêté. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers et les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux de trésorerie futurs, l'actif net réévalué, la quote-part de capitaux propres revenant à la BCEAO ou les perspectives de rentabilité.

Les prêts sont comptabilisés au coût nominal. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits. En cas de dépréciation, l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur recouvrable est comptabilisé en compte de pertes et profits et devient réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres immobilisations financières est effectué, afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de pertes de valeur de ces actifs. Dans ce cas, une provision pour dépréciation est constatée.

2.17- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, avec possibilité de réévaluation. Les coûts d'emprunts utilisés pour financer les immobilisations sont comptabilisés en charges et sont exclus du coût des immobilisations. Seuls les terrains et les constructions sont réévalués périodiquement.

L'évaluation après comptabilisation des terrains et des immeubles est effectuée selon le modèle de la réévaluation, conformément aux dispositions de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les réévaluations sont effectuées à dire d'expert.

L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée en contrepartie des comptes d'immobilisations.

A l'instar de l'année 2008, la BCEAO a procédé, au cours de l'exercice 2013, à l'expertise de son patrimoine immobilier (terrains et immeubles), avec date de référence le 1^{er} janvier 2013. Les travaux ont été réalisés par des experts immobiliers sous l'égide du cabinet d'expertise comptable KPMG Sénégal.

En l'absence d'un marché actif de l'immobilier, la méthodologie d'estimation utilisée par les experts est celle des surfaces corrigées et les prix appliqués sont obtenus, soit par comparaison pour un terrain nu, soit par recombinaison pour une tâche élémentaire de construction avec toute la sujétion de fournitures et de mise en oeuvre complète, soit le prix de remplacement à neuf.

Les résultats de la nouvelle réévaluation du patrimoine effectuée ont été intégrés dans les comptes de l'exercice 2013.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation.

Les durées de vie utile retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durées de vie utile (ans)
Terrains	Non amortissables
Constructions	20 à 60
Matériels de service et de logement	5
Mobiliers de service et de logement	10
Matériels de transport	5
Logiciels	3
Patrimoine artistique	Non amortissable

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur recouvrable fait apparaître une décote significative et durable. La valeur recouvrable, servant au calcul d'une provision durable, est déterminée en tenant compte des facteurs suivants :

- l'ampleur de la baisse constatée sur l'actif et sa durée ;
- l'évolution du marché ;
- l'inadéquation de l'actif au marché ;
- lorsqu'il n'existe que peu d'espoir de retrouver la valeur comptable du bien dans un avenir prévisible.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Par ailleurs, la Banque a opté de comptabiliser les immobilisations reçues à titre gracieux (IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ») selon la méthode dite de « Subvention constatée en produits différés ». A cet égard, les biens concernés sont inscrits à l'actif en contrepartie de la constatation de produits différés (produits constatés d'avance) au passif. Ces produits différés sont repris en comptes de pertes et profits sur une base systématique et rationnelle de la durée d'utilité de l'actif auxquels il sont associés.

2.18- Immeubles de placement

Les immeubles de placement concernent les biens immobiliers (terrain ou bâtiment) détenus par la Banque pour en retirer des loyers versés par des tiers autres que les membres de son personnel, conformément aux dispositions de la norme IAS 40 « Immeubles de placement ». Les immeubles de placement sont évalués initialement et ultérieurement selon la méthode du coût amorti. Ces immeubles font également l'objet de tests de dépréciation.

2.19- Stocks de billets et monnaies non émis

A l'achat, les dépenses sont comptabilisées dans les comptes de charges au coût de revient. A la clôture, les signes monétaires non émis sont traités comme des stocks. Le traitement consiste à évaluer, au coût moyen pondéré, le stock de billets et monnaies non émis et à ajuster le compte de charge de l'exercice par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.

2.20- Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont analysés comme des dettes envers les détenteurs. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur faciale ou valeur nominale et ultérieurement évalués à leur valeur nominale du fait de leur composante d'exigibilité à vue.

2.21- Comptes créditeurs et dépôts

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la Banque Centrale sont inscrits au bilan à leur valeur nominale et sont évalués ultérieurement à leur valeur nominale car payables à vue. Certains comptes créditeurs et dépôts sont rémunérés. Les charges d'intérêts sont imputées au compte de pertes et profits.

2.22- Transferts à exécuter

La Banque Centrale exécute, pour le compte de sa clientèle, des transferts de fonds à l'intérieur et à l'extérieur de l'UMOA. Les encours de transferts de fonds à exécuter sont portés au bilan à leur valeur nominale.

2.23- Engagements en monnaies étrangères

La Banque Centrale a contracté des emprunts auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre de la réforme des systèmes et moyens de paiement. Ces engagements sont inscrits à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts et les différences de change sont portées au compte de résultat.

2.24- Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque la BCEAO a une obligation réglementaire, implicite ou juridique qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Conformément au principe de prudence, des provisions sont aussi constituées pour tous les risques potentiels liés à certains comptes d'actif (actifs non performants).

2.25- Avantages du personnel

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BCEAO participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel des indemnités de départ à la retraite ainsi que des gratifications au titre de médailles de travail.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée. Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et n'a aucune obligation (juridique ou implicite) d'effectuer des paiements supplémentaires si la structure spécialisée ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de prestations de retraite.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de la Banque Centrale à verser au personnel au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat sous forme de provision. Il en est de même des engagements au titre des médailles de travail qui sont fonction de l'ancienneté des agents en activité.

2.26- Réserves de prévoyance

La Banque applique une politique constante et prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les réserves de prévoyance suivantes sont constituées :

✍ Réserve de réévaluation des avoirs en devises

La réserve de réévaluation des avoirs en devises a été créée en 1998 sur Décisions du Conseil d'Administration et du Conseil des Ministres des 02 et 03 juillet 1998. Elle est destinée à la couverture du risque de change encouru par la Banque Centrale dans le cadre de la gestion des avoirs en devises.

A la clôture de l'exercice, la réserve est alimentée soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, soit par toute somme mise à la disposition de la Banque Centrale dans le cadre de la gestion de ses risques de change. Les pertes de change nettes constatées en fin d'exercice sont couvertes par les ressources disponibles sur la réserve.

✍ *Réserve de réévaluation des instruments financiers*

La réserve de réévaluation des instruments financiers a été créée, en juin 2009, en application de la décision d'affectation du résultat de l'exercice 2008, prise par le Conseil des Ministres de l'Union lors de sa session du 26 juin 2009. Elle est destinée à atténuer l'impact défavorable de l'application des normes comptables internationales relatives aux instruments financiers sur le compte de pertes et profits de la BCEAO.

La réserve est alimentée par affectation du résultat de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, pour un montant correspondant au profit latent net enregistré sur la gestion du portefeuille de titres.

Les pertes latentes nettes constatées en fin d'exercice sur l'évaluation du portefeuille de titres sont couvertes par prélèvements sur la réserve.

✍ *Fonds pour Risques Bancaires Généraux*

La Banque Centrale constitue des fonds affectés à la couverture des risques généraux inhérents aux opérations bancaires. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux, créé en 2000 et doté lorsque les raisons de prudence l'imposent, est assimilé à une réserve. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est alimenté en contrepartie du débit d'un compte de charge (dotation).

✍ Réserve sur risques de refinancement

Cette réserve représente 5 % de la moyenne mensuelle du refinancement. Elle est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de Banque Centrale. Initialement, la réserve était appelée « Provision sur risques de refinancement », mais celle-ci ne répondant pas aux critères de comptabilisation en normes internationales, la provision a été dénommée « Réserve sur risques de refinancement » et intégrée aux capitaux propres. La réserve sur risques de refinancement est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

2.27- Instruments dérivés

A la date de clôture, le 31 décembre 2014, la BCEAO n'a réalisé aucune opération sur des instruments dérivés.

2.28- Gestion des risques

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BCEAO.

La BCEAO est exposée à des risques variés qui sont les suivants :

- **Risque de crédit**

Le risque de crédit mesure la capacité de l'émetteur des obligations à honorer ses engagements (paiement périodique des coupons et remboursement du principal à l'échéance).

Il est apprécié sur la base d'un « rating » minimum, car les objectifs de gestion contraignent la BCEAO à la souscription d'instruments financiers offrant un degré élevé de liquidité et de sécurité, apprécié à partir du rating ainsi que du statut de l'émetteur du titre ou de la contrepartie auprès de laquelle un dépôt en espèces a été effectué. Le rating renseigne sur la qualité de l'émetteur du titre ou de la contrepartie auprès de laquelle un dépôt en espèces a été effectué. Il est constitué des notes attribuées par des agences spécialisées et indépendantes telles que Moody's, Standard & Poor's et Fitch IBCA. Il donne des indications sur l'aptitude de l'émetteur du titre ou du dépositaire d'un placement en espèces à faire face au paiement des intérêts et du capital. Le rating fait l'objet d'évaluations périodiques.

- **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité représente le risque de ne pouvoir trouver un acquéreur pour un titre que l'on désire revendre, ou de ne pouvoir revendre un titre sans affecter substantiellement son prix de marché.

Au regard de la contrainte de liquidité plus ou moins forte pesant sur les réserves de change, les contreparties privilégiées par la Banque Centrale sont celles qui présentent un risque de type « souverain ». Toutefois, la BCEAO admet dans son univers d'investissement des risques autres que souverains qui bénéficient d'un rating élevé et dont les supports offrent un degré de liquidité proche de celui de titres d'Etat.

- **Risque de marché**

Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques de marché.

- ✓ **Risque de change**

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les actifs financiers disponibles à la vente et ceux détenus jusqu'à l'échéance étant libellés en euros, ils ne sont pas soumis au risque de change.

La Banque Centrale assure une gestion active du risque de change sur les opérations avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Des opérations de change peuvent être effectuées dans le cadre de la gestion du Fonds de liquidité. Pour la gestion du risque de change, il a été développé et mis en œuvre un modèle de suivi selon la technique de la « Value At Risk » (VAR). En outre, les règles de gestion du portefeuille en devises de la Banque Centrale instituent un maximum d'engagement de l'actif par agent et des limites de pertes (latentes et effectives).

Par ailleurs, des opérations de change sont également effectuées avec les banques de l'Union, leur couverture est assurée de façon systématique et immédiate par des opérations de change conclues avec des correspondants extérieurs. Ce dispositif permet d'atténuer le risque de change.

- ✓ **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt associé aux placements obligataires est celui d'une variation des taux d'intérêt sur le marché et de l'impact de cette variation sur le prix des obligations. Il est apprécié en fonction des différents portefeuilles ou catégories d'actifs.

- ✕ *Actifs financiers détenus à des fins de transaction*

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont réévalués mensuellement à leur juste valeur c'est-à-dire à leur valeur de marché. Sur cette base, ils sont exposés aux risques de taux d'intérêt. En pratique, cela signifie qu'une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers entraîne une perte lors de la réévaluation d'un titre détenu à des fins de transaction et inversement.

Le risque de taux d'intérêt sur le Fonds de liquidité, constitué de titres détenus à des fins de transaction et qui fait l'objet d'une gestion active, est géré de manière relative par rapport à un portefeuille de référence ou « benchmark » dont les caractéristiques traduisent les choix à moyen terme du couple risque/rentabilité de la Banque Centrale.

La mesure du risque de taux d'intérêt est effectuée au travers de la duration qui est définie comme la durée moyenne pondérée pour récupérer entièrement le capital et les paiements d'intérêt. Afin de limiter les risques pris lors des investissements, le cadre de gestion des réserves de change de la BCEAO a limité l'écart maximal de duration entre les Fonds abritant les titres détenus à des fins de transaction et leur portefeuille de référence ou « benchmark ».

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont constitués de titres d'Etat et d'agences.

x Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont réévalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui lui même est déterminé à la date d'acquisition du titre. Ainsi, la variation des taux d'intérêt sur les marchés financiers n'a pas d'influence sur la comptabilisation des titres détenus jusqu'à l'échéance, sauf en cas de cession anticipée des titres.

x Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués ultérieurement à leur juste valeur au cours du jour le plus récent ou à leur valeur de marché (mark to market) et sont donc exposés aux risques de taux d'intérêt. De ce fait, une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers entraîne une perte lors de la réévaluation d'un titre disponible à la vente et inversement.

La mesure du risque de taux d'intérêt est également effectuée au travers de la duration, définie comme la durée moyenne pondérée pour récupérer entièrement le capital et les paiements d'intérêt.

✓ Autres risques de marché

Les autres risques de marché sont les risques que la valeur des instruments financiers varie en raison de facteurs autres que les cours des devises et les taux d'intérêts.

Par ailleurs, au plan administratif, la BCEAO a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques dont la gestion est assurée par la Direction de la Prévention des Risques (DPR) sous l'autorité du Contrôleur Général. Ce dispositif est complété par la

Direction de l'Inspection et des Audits (DIA) qui examine et évalue le contrôle interne, d'une part, et contrôle les opérations, d'autre part.

Au plan opérationnel, la BCEAO a recours à des outils pour évaluer et mesurer les risques. Ces risques sont contrôlés en se fondant sur un ensemble de politiques, de directives et de procédures.

La BCEAO cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités.

2.29- Autres engagements hors bilan

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures. Les autres engagements hors bilan comprennent essentiellement les engagements sur titres ou au comptant, les opérations pour compte de tiers, les engagements divers, les engagements de garantie et les valeurs affectées ou reçues en garantie lors des opérations de refinancement. Ces engagements sont comptabilisés en hors-bilan à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

2.30- Reconnaissance des produits et des charges

La reconnaissance des produits et des charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titre par ligne de titre ;
- les plus-values et moins-values, réalisées ou latentes, sur devises étrangères et instruments financiers, liées aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au compte de pertes et profits ;
- pour les titres à revenu fixe, la prime ou décote résultant de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à l'échéance est étalée proportionnellement à la durée résiduelle des titres et incorporée dans le résultat d'intérêts ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

2.31- Evénements postérieurs à la date de clôture

Les événements significatifs ayant un lien prépondérant et direct avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à un ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers. A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers. Ceux concernant des situations apparues postérieurement à la date de clôture, sont mentionnés dans les notes annexes, avec une estimation de leur incidence financière.

2.32- Changement de méthodes, d'estimations comptables

Aucun changement de méthode ou d'estimation comptables n'est intervenu en 2014.

2.33- La centralisation des comptes

Les situations comptables des Agences Principales, des Agences Auxiliaires, de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération, de la Représentation auprès de la Commission de l'UEMOA et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA font l'objet d'une centralisation au Siège.

2.34- Audit et approbation des comptes sociaux

Au terme de l'exercice social, les comptes arrêtés le 31 décembre de chaque année par le Conseil d'Administration sont soumis, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, à l'approbation du Conseil des Ministres, conformément aux dispositions de l'article 108 des Statuts de la BCEAO.

Conformément à l'article 87 de ses Statuts, un Comité d'Audit composé de quatre Administrateurs de la Banque, est chargé d'apprécier la qualité de l'administration, du fonctionnement, de l'information financière et du système de contrôle de la BCEAO.

Le contrôle des comptes de la BCEAO est institué par l'article 107 de ses Statuts. Il est assuré par les Contrôleurs Nationaux chargés de contrôler les comptes particuliers des agences dans les Etats et un Commissaire Contrôleur chargé de centraliser les observations des Contrôleurs Nationaux et de vérifier la comptabilité centralisée de la Banque Centrale. Le Commissaire Contrôleur est également chargé du contrôle de la comptabilité du Siège.

Le Conseil des Ministres de l'Union a procédé, en 2012, à la désignation des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur pour la vérification des comptes des exercices 2012, 2013 et 2014.

Concernant les comptes arrêtés au 31 décembre 2014, ils ont été conjointement audités par deux Commissaires Contrôleurs.

2.35- Etat de mise en application du référentiel IFRS

- **Normes IAS/IFRS appliquées intégralement par la BCEAO**

- ✓ IAS 1 « Présentation des états financiers » ;
- ✓ IAS 2 « Stocks » ;
- ✓ IAS 7 « Tableau de flux de trésorerie » ;
- ✓ IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » ;
- ✓ IAS 10 « Evènements postérieurs à la date de clôture » ;
- ✓ IAS 16 « Immobilisations corporelles » ;
- ✓ IAS 17 « Contrats de location » ;
- ✓ IAS 18 « Produits des activités ordinaires » ;
- ✓ IAS 19 « Avantages du personnel » ;
- ✓ IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique » ;
- ✓ IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » ;
- ✓ IAS 23 « Coûts d'emprunts » ;
- ✓ IAS 24 « Information relative aux parties liées » ;
- ✓ IAS 32 « Instruments financiers : présentation » ;
- ✓ IAS 36 « Dépréciation d'actifs » ;
- ✓ IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ;
- ✓ IAS 38 « Immobilisations incorporelles » ;
- ✓ IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » ;
- ✓ IAS 40 « Immeubles de placement » ;
- ✓ IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».
- ✓ IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur » : appliquées uniquement aux produits des placements de la salle des marchés.

- **Normes IAS/IFRS à mettre en application par la BCEAO si les situations nécessaires se présentent**

- ✓ IAS 27 « Etats financiers individuels » ;
- ✓ IAS 28 « Participation dans les entreprises associées » : pas d'influence notable dans les institutions associées ;

- ✓ IAS 29 « Information financière dans les économies hyper inflationnistes » : pas de situation d'hyper inflation dans la zone UMOA ;
 - ✓ IAS 34 « Information financière intermédiaire » ;
 - ✓ IFRS 3 « Regroupement d'entreprise » ;
 - ✓ IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » ;
 - ✓ IFRS 10 « Etats financiers consolidés » ;
 - ✓ IFRS 11 « Partenariats » ;
 - ✓ IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».
- ***Norme IFRS à appliquer dès la mise en oeuvre intégrale du référentiel***
 - ✓ IFRS 1 « Première adoption des normes IFRS » : déclaration de conformité prévue après mise en oeuvre intégrale de toutes les normes applicables à la BCEAO.
- ***Normes IAS/IFRS non applicables à la BCEAO***
 - ✓ IAS 11 « Contrats de construction » : sans objet pour la Banque Centrale ;
 - ✓ IAS 12 « Impôts sur le résultat » : exonération totale d'impôt sur le résultat ;
 - ✓ IAS 26 « Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite » : sans objet pour la Banque Centrale ;
 - ✓ IAS 33 « Résultat par action » : le capital de la Banque Centrale n'est pas divisé en actions ;
 - ✓ IAS 41 « Agriculture » : sans objet pour la Banque Centrale ;
 - ✓ IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » : sans objet pour la Banque Centrale ;
 - ✓ IFRS 4 « Contrats d'assurance » : sans objet pour la Banque Centrale ;
 - ✓ IFRS 6 « Proposition et évaluation de ressources minérales » : sans objet pour la Banque Centrale ;
 - ✓ IFRS 8 « Secteurs opérationnels » : sans objet pour la Banque Centrale.

Note 3 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'or

Monnaies étrangères et or	31/12/14 en F CFA	31/12/13 en F CFA	Variation en %
1 Dinar des Emirats Arabes (AED)	146,890	129,590	13,35
1 Yen chinois (CNY)	87,050	78,570	10,79
1 Dollar des Etats Unis (USD)	540,280	475,640	13,59
1 Euro (EUR)	655,957	655,957	-
1 Livre Sterling (GBP)	842,160	786,800	7,04
1 Franc suisse (CHF)	545,540	534,340	2,10
1 Yen japonais (JPY)	4,517	4,533	-0,35
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	782,764	732,913	6,80
1 Dollar canadien (CAD)	466,440	447,110	4,32
1 kilogramme d'or	20 821 372,761	19 416 414,517	7,24
1 Once d'or	647 623,000	603 918,000	7,24

Evolution mensuelle du cours du Droit de Tirage Spécial (DTS) : valeur 1 DTS en FCFA en fin de mois	2014	2013
janvier	744,576	746,162
février	734,837	756,846
mars	735,325	767,384
avril	733,957	757,220
mai	742,620	755,902
juin	742,450	754,229
juillet	750,782	747,745
août	755,228	751,005
septembre	772,877	745,126
octobre	774,289	739,600
novembre	769,460	740,680
décembre	782,764	732,913

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE HORS BILAN

Bilan Actif

Note 4 – Avoirs en or

Cette rubrique comprend l'or détenu au Siège de la BCEAO et à la Banque de France.

	31/12/14		31/12/13		Variation	
	<i>en onces</i>	<i>en millions de FCFA</i>	<i>en onces</i>	<i>en millions de FCFA</i>	<i>en millions de FCFA</i>	<i>%</i>
Or en dépôt au Siège	119 714,82	77 530	119 714,82	72 298	5 232	7
Or en dépôt à la Banque de France	1 054 348,87	682 821	1 053 113,51	635 994	46 827	7
Or solde compte poids	173,32	112	173,32	105	7	7
Or en cours de route	-	1	-	-	1	-
Total	1 174 237,01	760 464	1 173 001,65	708 397	52 067	7

L'augmentation de 52 067 millions des avoirs en or est liée, d'une part, à l'effet de l'appréciation du cours moyen de l'once d'or sur la période, qui passe de 603 918 FCFA à fin décembre 2013 à 647 623 FCFA à fin décembre 2014 et, d'autre part, au rachat par la BCEAO auprès des Etats membres de l'Union et de la Mauritanie du stock d'or monétaire de l'ex-AOF (38 757,53 grammes).

Le volume du stock d'or a ainsi augmenté pour s'établir à 36 523,1872 kg ou 1 174 237,01 onces au 31 décembre 2014 contre 36 484,4297 kg ou 1 173 001,65 onces au 31 décembre 2013.

Note 5 – Avoirs sur le Fonds Monétaire International

Les opérations de la BCEAO avec le FMI (le Fonds) sont régies par la convention signée avec les Etats membres de l'UMOA, le 24 septembre 1981. Conformément à cet accord, la Banque Centrale assure les fonctions d'agent financier de ces pays auprès du FMI, telles que définies par l'article 5, section 1 des statuts du Fonds. Elle est en outre dépositaire des avoirs du FMI en Francs CFA, en application de l'article 23, section 2 des statuts de cette Institution.

Les principales clauses financières de cette convention sont exposées ci-après :

- La BCEAO conserve pour elle les tirages sur la tranche de réserve en contrepartie de la libération des quote-parts des Etats au Fonds. Les cessions de DTS, destinées à la reconstitution ou au renforcement des réserves de change globales de l'UMOA, sont faites à son profit.

- La BCEAO conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et leur rétrocède la contrevaletur en Francs CFA, calculée au cours du jour de l'opération, dans les cas suivants :
 - les tirages sur les ressources destinées au financement de correction de déséquilibres, d'assainissement économique et financier, d'opérations d'investissement ou de restructuration de l'économie ;
 - les utilisations de ressources dans le cadre d'accords soumis à la réalisation de critères de performance ;
 - les tirages dont l'objet est de suppléer des baisses de recettes de l'Etat ;
 - les opérations destinées à honorer les engagements particuliers des Etats, notamment les accords internationaux de produits de base.

- La BCEAO s'acquitte des intérêts et commissions perçus par le Fonds sur les tirages dont la contrevaletur n'est pas mise à la disposition des Etats ainsi que du montant du principal à rembourser.

- La BCEAO, agissant pour le compte des Etats, exécute toutes les opérations et transactions avec le Fonds, honore tous les versements (DTS, devises et Francs CFA) résultant des obligations contractées par les Etats en leur qualité de membres du FMI, conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et libère la contrepartie en monnaie de son émission.

- La BCEAO prend en charge les commissions, les frais divers et les différences de change enregistrés lors des opérations avec le FMI. Elle rembourse aux Etats la contrevaletur, en Francs CFA, des bonifications d'intérêts accordées par le Fonds pour l'utilisation de ses concours.

La rubrique « Avoirs sur le Fonds Monétaire International » comprend la position de réserve et les avoirs en DTS. Elle se présente comme suit :

	31/12/14		31/12/13		Variation	
	<i>en DTS</i>	<i>en millions de FCFA</i>	<i>en DTS</i>	<i>en millions de FCFA</i>	<i>en millions de FCFA</i>	<i>%</i>
Position de réserve	83 768 936	25 384	5 002 278	23 683	1 701	7
Avoirs en Droits de Tirages Spéciaux	791 543 487	619 592	948 199 216	694 947	-75 355	-11
Total	875 312 423	644 976	953 201 494	718 630	-73 654	-10

- **Position de réserve**

La position de réserve s'analyse comme suit.

	31/12/14		31/12/13		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Quotas FMI	855 800 000,00	669 889	855 800 000,00	627 227	42 662	7
FMI, Compte N°1	-716 356 081	-560 738	-791 335 860	-579 980	19 242	3
FMI, Compte Titres	-55 674 982	-43 580	-59 461 862	-43 580	-	-
Ajustement FMI compte N°1	(*)	-37 289	(*)	18 617	-55 906	300
Ajustement FMI compte Titres	(**)	-2 898	(**)	1 399	-4 297	307
Total	83 768 936	25 384	5 002 278	23 683	1 701	7

(*) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte N°1 n'est pas associé au poste FMI Compte N°1 en DTS

(**) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte Titres n'est pas associé au poste FMI Compte Titres en DTS

La hausse de la position de réserve d'un exercice à un autre s'explique par l'effet combiné du volume et du prix des DTS. En effet, le montant de la position de réserve est passé de 5 002 278 DTS au 31 décembre 2013 à 83 768 936 DTS au 31 décembre 2014. Le cours du DTS est ressorti à 782,764 FCFA au 31 décembre 2014 contre 732,913 FCFA au 31 décembre 2013.

- **Avoirs en DTS**

Les avoirs en Droits de Tirages Spéciaux sont ventilés comme suit.

	31/12/14		31/12/13		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
DTS détenus	699 956 056	547 900	700 060 155	513 083	34 817	7
BCEAO, son compte au FMI	91 587 431	71 691	248 139 061	181 864	-110 173	-61
Total	791 543 487	619 592	948 199 216	694 947	-75 355	-11

D'une année à l'autre, les DTS détenus ont évolué ainsi qu'il suit.

	DTS
Solde au 31/12/13	700 060 155
Rémunérations perçues (+)	669 862
Commissions payées (-)	773 961
Solde au 31/12/14	699 956 056

Note 6 – Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés dans la Zone Franc, ceux détenus en compte auprès des correspondants situés en dehors de la Zone Franc, les billets étrangers, les titres en devises et les créances rattachées. Elle se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc	3 154 714	2 801 660	353 054	13
Correspondants en dehors de la Zone Franc	185 146	15 849	169 297	1 068
Billets étrangers	12 167	36 368	-24 201	-67
Portefeuille de titres	2 285 742	2 302 230	-16 488	-1
Créances rattachées (intérêts courus)	27 221	44 120	-16 899	-38
Total	5 664 990	5 200 227	464 763	9

- **Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc**

Les avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc, essentiellement en euros, sont constitués par les avoirs en compte d'opérations, les avoirs (soldes débiteurs) chez les correspondants et les dettes éventuelles (soldes créditeurs) auprès de ces derniers.

L'Institut d'émission centralise et gère les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA. En vertu d'une convention signée le 04 décembre 1973 entre l'Etat français et les Etats de l'Union ainsi que de l'Avenant signé le 20 septembre 2005, une partie de leurs avoirs extérieurs est déposée dans un compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français.

Les avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Compte d'opérations (Trésor français)	3 097 724	2 739 629	358 095	13
Correspondants dans la Zone Franc :	56 991	62 032	-5 041	373
• compte ordinaire à la Banque de France	31 942	57 185	-25 243	-44
• comptes ordinaires chez les autres correspondants	25 049	4 847	20 202	417
Total montants bruts (1)	3 154 715	2 801 661		
Provisions (2)	-1	-1	-	-
Montants nets (1) – (2)	3 154 714	2 801 660	348 013	12

- **Correspondants en dehors de la Zone Franc**

Cette rubrique est ventilée comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Comptes ordinaires chez Correspondants hors Zone Franc	26 172	6 547	19 625	300
Placements en devises étrangères	154 422	5 006	149 416	2 985
Avoirs auprès de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)	4 552	4 296	256	6
Total montants bruts (1)	185 146	15 849		
Provisions (2)	-	-	-	-
Montants nets (1) – (2)	185 146	15 849	169 297	1 068

Les comptes ordinaires sont des comptes ouverts auprès des correspondants domiciliés hors Zone Franc.

Les placements en devises étrangères sont effectués sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme.

Les avoirs auprès de l'AMAO sont des créances détenues sur l'AMAO, institution créée par les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour favoriser le développement des échanges économiques, commerciaux et monétaires entre les Etats membres. La BCEAO et les banques centrales des pays membres de la Communauté ont adhéré à l'AMAO. Les transactions de l'AMAO sont libellées et comptabilisées en Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) dont le cours est défini en référence au DTS.

- **Billets étrangers**

Les billets étrangers sont constitués par les encaisses de billets en devises. Leur ventilation par devise se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14		31/12/13	
	Montants en devises	Contrevaleur (en millions de F CFA)	Montants en devises	Contrevaleur (en millions de F CFA)
EUR	15 714 145,5	10 308	52 871 998,0	34 682
USD	2 565 879,0	1 386	2 728 040,0	1 298
CHF	585 340,0	319	514 810,0	275
GBP	182 220,0	153	144 495,0	114
Total		12 167		36 368

• **Portefeuille de titres**

Le portefeuille de titres est constitué par des bons du trésor et des obligations. Il s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Titres en devises	1 959 681	1 979 607	-19 926	-1
Parts de fonds commun de placement détenues	326 061	322 623	3 438	1
Total	2 285 742	2 302 230	-16 488	-1

→ **Titres en devises**

Les titres en devises sont constitués par les placements financiers effectués sous forme de titres en devises détenus à des fins de transaction et de titres en devises détenus jusqu'à l'échéance.

Les titres en devises s'analysent comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Titres en devises détenus à des fins de transaction	23 011	31 306	-8 295	-26
Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance	1 936 670	1 948 301	-11 631	-1
Total	1 959 681	1 979 607	-19 926	-1

✓ **Titres en devises détenus à des fins de transaction**

a) Ventilation par catégorie de titres

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Bons du trésor et valeurs assimilées	13 552	31 306	-17 754	-57
Obligations	9459	-	9 459	-
Total	23 011	31 306	-8 295	-26

b) Ventilation par devise

(en millions de FCFA)

	31/12/2014		31/12/2013		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	35 081 053,78	23 011	47 725 506,03	31 306	-8 295
USD	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Total	35 081 053,78	23 011	47 725 506,03	31 306	-8 295

c) Ventilation selon le mode de valorisation
(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Titres en devises cotés	23 011	31 306	-8 295	-26
Titres en devises non cotés	-	-	-	-
Total	23 011	31 306	-8 295	-26

d) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs
(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Etats	13 552	31 306	-17 754	-57
Institutions monétaires	-	-	-	-
Entreprises	9 459	-	9 459	-
Total	23 011	31 306	-8 295	-26

✓ Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance
a) Ventilation par catégorie de titres
(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Bons de Trésors et valeurs assimilées	1 869 339	1 838 475	30 864	2
Obligations	67 331	109 826	-42 495	-39
Autres	-	-	-	-
Total	1 936 670	1 948 301	-11 631	-1

b) Ventilation par devise
(en millions de FCFA)

	31/12/2014		31/12/2013		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	2 952 433 915,67	1 936 670	2 970 166 591,24	1 948 301	-11 631
USD	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Total	2 952 433 915,67	1 936 670	2 970 166 591,24	1 948 301	-11 631

c) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Etats	1 869 339	1 838 475	30 864	2
Institutions parapubliques	-	4 467	-4 467	-100
Institutions supranationales	67 331	105 359	-38 028	-36
Entreprises	-	-	-	-
Total	1 936 670	1 948 301	-11 631	-1

d) Ventilation selon la durée résiduelle des titres

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
≤ 1 an	245 334	201 658	43 676	22
> 1 an et ≤ 5 ans	757 448	808 868	-51 420	-6
> 5 ans	933 888	937 775	-3 887	-
Total	1 936 670	1 948 301	-11 631	-1

→ Parts de fonds commun de placement détenues

La BCEAO a souscrit à des parts du Fonds Commun de Placement dénommé BISIP J, gérées par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). En outre, l'Institut d'émission a adhéré, en 2013, au Fonds RAMP (Reserves Advisory Management Program) géré par la Banque Mondiale. A fin décembre 2014, le montant de ces parts a évolué comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Parts de Fonds Commun de Placement BISIP J	218 622	217 340	1 282	1
Parts de Fonds Commun de Placement RAMP	107 439	105 283	2 156	2
Total	326 061	322 623	3 438	1

• Créances rattachées

Les créances rattachées aux avoirs en monnaies étrangères sont constituées essentiellement des intérêts courus à recevoir et se ventilent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Créances rattachées au compte d'opérations	5 191	21 301	-16 110	-76
Créances rattachées aux autres comptes ordinaires	-	4	-4	-100
Créances rattachées aux comptes de dépôts-placements	24	-	24	-
Créances rattachées aux instruments financiers	22 006	22 815	-809	-4
Total	27 221	44 120	-16 899	-38

Note 7 – Créances sur les établissements de crédit

Cette rubrique comprend essentiellement en 2014, les encours de pension de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market et de marché monétaire ainsi que les créances rattachées. Elle se présente comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Effets pris sur le guichet du prêt marginal	113 580	123 897	-10 317	-8
Effets pris en pension au marché monétaire	2 450 000	1 601 748	848 252	53
Autres créances sur établissements de crédit	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	146	-	-
Créances rattachées (intérêts courus)	1 874	968	906	94
Total des montants bruts (1)	2 565 454	1 726 759	838 695	49
Provisions pour créances en souffrance (2)	-	-146	146	-100
Montants nets (1) - (2)	2 565 454	1 726 613	838 841	49

Note 8 – Créances sur les Trésors Nationaux

Cette rubrique comprend les créances monétaires, les créances financières détenues sur les Trésors Nationaux des États de l'Union et les concours adossés aux allocations de DTS.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Créances monétaires sur les Trésors Nationaux	235 730	238 340	-2 610	-1
Créances financières sur les Trésors Nationaux	154 565	155 036	-471	-
Concours adossés aux allocations de DTS	363 879	426 984	-63 105	-15
Total	754 174	820 360	-66 186	-8

- **Créances monétaires sur les Trésors Nationaux**

Les créances monétaires sont constituées principalement par les découverts statutaires consolidés et les créances rattachées. Elles se ventilent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Autres concours monétaires	183 030	185 586	-2 556	-1
▪ Créances gelées consolidées des établissements de crédit	-	-	-	-
▪ Découverts statutaires consolidés	183 030	185 586	-2 556	-1
Créances rattachées	52 700	52 754	-54	-
Total	235 730	238 340	-2 610	-1

La diminution des découverts statutaires consolidés résulte des remboursements effectués au titre des amortissements sur l'exercice 2014.

- **Créances financières sur les Trésors Nationaux**

Les créances financières concernent les créances sur positions extérieures débitrices des Etats, les créances sur la Guinée-Bissau au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO, les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses diverses, etc.) et les créances rattachées.

Cette rubrique se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Créances sur positions extérieures des Etats	17 145	17 145	-	-
Autres créances financières	135 599	136 288	-689	-1
Créances rattachées	1 821	1 603	218	14
Total	154 565	155 036	-471	-

Les autres créances financières regroupent les taxes à récupérer sur les États de l'Union (1 644 millions), les dépenses réglées pour le compte des Trésors Nationaux (2 983 millions) au titre de l'exercice 2014 et les autres créances (130 972 millions) qui découlent de diverses conventions signées avec certains Etats de l'Union.

- **Concours adossés aux allocations de DTS**

Les concours adossés aux allocations de DTS représentent la contrevaletur en FCFA du montant des allocations générale et spéciale de DTS, respectivement en date du 28 août 2009 et du 09 septembre 2009, effectuées par le Fonds Monétaire International (FMI) en faveur des Etats de l'Union, conformément aux décisions du Conseil des Ministres de l'Union en ses sessions extraordinaires du 27 juillet 2009 et du 28 mai 2011.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Concours adossés aux allocations de DTS	363 415	426 737	-63 322	-15
Créances rattachées	464	247	217	88
Total	363 879	426 984	-63 105	-15

La baisse de 63 105 millions enregistrée au cours de l'année 2014 s'explique par les règlements effectués par les Etats membres au titre du remboursement des échéances des concours adossés à l'allocation générale de DTS.

Note 9 – Opérations pour compte des Trésors Nationaux

Cette rubrique est constituée par les créances de la Banque Centrale sur les Etats au titre de leurs opérations avec le FMI et le dépôt du Gouvernement du Koweït auprès d'un Etat de l'Union. Elle se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Fonds Monétaire International	998 755	901 662	97 093	11
Concours des Gouvernements étrangers (dépôt Koweït)	22 434	25 626	-3 192	-12
Total	1 021 189	927 288	93 901	10

Le poste Fonds Monétaire International est constitué au cours de l'année 2014, de la Facilité pour la Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE), de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et de la Facilité de Crédit Rapide (FCR).

Il se détaille ainsi qu'il suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE)	83 983	89 828	-5 845	-7
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	79 122	76 380	2 742	4
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	835 650	735 454	100 196	14
Total	998 755	901 662	97 093	11

En tant qu'intermédiaire entre le FMI et les Etats, la BCEAO reçoit les tirages en devises effectués par les pays de l'UMOA auprès du FMI et règle en devises les échéances. La contrevaletur en FCFA des tirages est reversée aux Etats avec qui la BCEAO signe une convention et établit un échéancier de remboursement en FCFA. Le poste Fonds Monétaire International comprend les tirages en FCFA mis à la disposition des Etats et sa contrepartie figure au passif au niveau des engagements envers le FMI.

Au 31 décembre 2014, les variations de l'exercice s'expliquent par les opérations ci-après.

(en millions de FCFA)

	FCR	FEC	FPCE	Total
Solde au 31/12/13	76 380	735 454	89 828	901 662
Tirages (+)	2 742	129 804	-	132 546
Remboursements (-)	-	29 608	5 845	35 453
Autres (+/-)	-	-	-	-
Solde au 31/12/14	79 122	835 650	83 983	998 755

Note 10 – Immobilisations nettes

Cette rubrique se ventile comme suit. (en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Biens immobiliers de placement	1 340	1 489	-149	-10
Autres immobilisations	569 406	560 861	8 545	2
Total	570 746	562 350	8 396	1

Les immobilisations nettes sont détaillées comme suit.

- **Biens immobiliers de placement**

En application de la norme IAS 40 « Immeubles de placement », la BCEAO détient un immeuble de placement évalué comme suit au 31 décembre 2014.

✓ *Valeurs brutes*

(en millions de FCFA)

	Immeubles de placement
Valeur brute au 31 décembre 2013	7 568
Entrées	-
Sorties	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-
Valeur brute au 31 décembre 2014	7 568

✓ *Cumul des amortissements*

(en millions de FCFA)

	Immeubles de placement
Cumul des amortissements au 31 décembre 2013	6 079
Amortissements de l'exercice	149
Amortissements liés aux éléments sortis	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-
Cumul des amortissements au 31 décembre 2014	6 228

✓ *Valeurs nettes comptables*

(en millions de FCFA)

	Immeubles de placement
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	1 489
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	1 340

Au 31 décembre 2014, au regard des avantages économiques futurs attendus, notamment les projections des entrées nettes de trésorerie associées à cet actif, sa valeur recouvrable est estimée à 5 742 millions de FCFA. Celle-ci étant supérieure à la valeur nette comptable de l'immeuble de placement, aucune dépréciation d'actif n'est constatée.

- **Autres immobilisations**

Au 31 décembre 2014, les autres immobilisations se décomposent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Immobilisations financières	136 036	128 462	7 574	6
Immobilisations incorporelles	456	508	-52	-10
Autres immobilisations corporelles	418 386	424 528	-6 142	-1
Avances et acomptes versés sur immobilisations	14 528	7 363	7 165	97
Total	569 406	560 861	8 545	2

→ **Immobilisations financières**

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Titres de participation non consolidés	91 382	82 681	8 701	11
Créances rattachées aux titres de participation	181	181	-	-
Prêts au Personnel	50 030	51 156	-1 126	-2
Dépôts et cautionnements	115	116	-1	-1
Total montants bruts (1)	141 708	134 134	7 574	6
Provisions (2)	-5 672	-5 672	-	-
Montants nets (1) – (2)	136 036	128 462	7 574	6

Les titres de participation non consolidés s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	Encours brut au 31/12/14	Provisions	Encours net au 31/12/14	Encours net au 31/12/13
Titres de participation non consolidés	91 382	5 672	85 710	77 009
Total	91 382	5 672	85 710	77 009

La situation des participations non consolidées se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

PAYS	ORGANISMES	BRUT				PROVISIONS				NET 31/12/14
		31/12/13	+	-	31/12/14	31/12/13	+	-	31/12/14	
BURKINA	Mines de Guiro	400			400	400			400	-
COTE D'IVOIRE	BIDI	261			261	261			261	-
	CCI	1 600			1 600	1 600			1 600	-
	BNDA	508			508	508			508	-
	CAISTAB	NS			NS	NS			NS	NS
MALI	BDM SA	600			600					600
NIGER	Crédit du Niger	157			157	157			157	-
	SONIBANK	200			200					200
SENEGAL	CNCA	345			345					345
	BHS	100			100					100
	BNDS	150			150	150			150	-
	SOFISEDIT	210			210	210			210	-
	SONAGA	15			15	15			15	-
	SONEPI	10			10	10			10	-
	SOSEPPRA	5			5	5			5	-
	SICAP	NS			NS					NS
SIEGE	BOAD	69 921	8 701		78 622					78 622
	C 2 I	2 356			2 356	2 356			2 356	-
	AFREXIMBANK	687			687					687
	SWIFT	122			122					122
	SCIE-SA	134			134					134
	GIM-UEMOA	4 900			4 900					4 900
	ICADE ex CIRP	NS			NS					NS
TITRES DE PARTICIPATION LIBERES NON CONSOLIDES		82 681	8 701	-	91 382	5 672	-	-	5 672	85 710

D'une année à une autre, la variation enregistrée correspond à la libération par la BCEAO de sa quote-part du capital appelé de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour un montant de 8 701 millions au titre de l'exercice 2014.

Aucun ajustement de provisions n'a été effectué au 31 décembre 2014 sur la base des dernières informations disponibles sur la situation financière de ces organismes.

Par ailleurs, les actions gratuites attribuées à la BCEAO par les organismes dans lesquels elle détient une part du capital se récapitulent comme ci-après.

Pays	Organismes	Nombre d'actions gratuites	Valeur d'attribution (En millions de FCFA)
SENEGAL	BHS	15 000	150
NIGER	SONIBANK	15 000	150
TOTAL		30 000	300

→ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels. Les mouvements de ce poste au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit.

✓ Valeurs brutes

(en millions de FCFA)

	Logiciels
Valeur brute au 31 décembre 2013	7 263
Entrées	531
Sorties	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-408
Valeur brute au 31 décembre 2014	7 386

✓ Cumul des amortissements et des provisions

(en millions de FCFA)

	Logiciels
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2013	6 755
Amortissements de l'exercice	250
Amortissements liés aux éléments sortis	-
Ajustement des provisions	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-75
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2014	6 930

✓ Valeurs nettes comptables

(en millions de FCFA)

	Logiciels
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	508
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	456

→ *Autres immobilisations corporelles*

Ces immobilisations comprennent les éléments suivants.

(en millions de FCFA)

	Valeurs nettes comptables Au 31/12/14	Valeurs nettes comptables Au 31/12/13	Variation	%
Terrains	152 299	152 299	-	-
Constructions	246 351	253 135	-6 784	-3
Matériel et mobilier	8 332	7 760	572	7
Matériel de transport	1 991	1 920	71	4
Patrimoine artistique	9 413	9 414	-1	-
Total	418 386	424 528	-6 142	-1

Les mouvements au cours de l'exercice 2014 des autres immobilisations corporelles se détaillent comme suit.

✓ *Valeurs brutes*

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2013	152 299	570 563	53 616	6 478	9 419	792 375
Entrées	-	3 310	3 983	796	1	8 090
Sorties	-	-232	-1 990	-867	-	-3 089
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-	-120	-1 048	21	-3	-1 150
Valeurs brutes au 31 décembre 2014	152 299	573 521	54 561	6 428	9 417	796 226

✓ *Cumul des amortissements et des provisions*

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2013	-	317 428	45 856	4 558	4	367 846
Amortissements de l'exercice	-	7 020	2 412	612	-	10 044
Amortissements liés aux éléments sortis	-	-202	-1 828	-736	-	-2 766
Ecart de réévaluation	-	3 538	-	-	-	3 538
Ajustement des provisions	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-	-614	-211	3	-	-822
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2014	-	327 170	46 229	4 437	4	377 840

✓ *Valeurs nettes comptables*

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2013	152 299	253 135	7 759	1 920	9 415	424 528
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2014	152 299	246 351	8 332	1 991	9 413	418 386

→ *Avances et acomptes versés sur immobilisations*

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	510	510	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	14 018	6 853	7 165	105
Total	14 528	7 363	7 165	97

Note 11 – Autres actifs

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	1 015	1 054	-39	-4
Stocks de matériel d'émission	32 497	33 200	-703	-2
Valeurs à l'encaissement	12 360	4 152	8 208	198
Compensation	17 065	37 242	-20 177	-54
Stocks d'ouvrages	1 509	1 509	-	-
Autres stocks	1 061	982	79	8
C2I Pana Loans	11 205	11 205	-	-
États, créances diverses	91 154	91 275	-121	-
Comptes de passage	17 807	63 323	-45 516	-72
Autres débiteurs (ABCA, AMAO, CESAG, etc...)	2 725	6 436	-3 711	-58
Charges payées d'avance	2 553	813	1 740	214
Autres comptes d'ordre	3 135	5 940	-2 805	-47
Total montants bruts (1)	194 086	257 131	-63 045	-25
<i>Provisions (2)</i>	<i>-15 224</i>	<i>-16 433</i>	<i>1 209</i>	<i>-7</i>
Montants nets (1) - (2)	178 862	240 698	-61 836	-26

Les **produits divers à encaisser** correspondent principalement aux produits sur activités STAR-UEMOA et SICA-UEMOA de décembre 2014 non encore perçus.

Le **stock de matériel d'émission** est constitué de billets et pièces non encore émis et valorisés au coût moyen pondéré.

Les **valeurs à l'encaissement** sont des valeurs reçues par la BCEAO dont elle se charge du recouvrement.

La **compensation** représente le solde du compte de compensation de la BCEAO et retrace les valeurs qui y sont présentées ou reçues. Conformément aux règles de fonctionnement du Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA), le règlement intervient avec décalage d'un jour pour les chèques.

Les **avances au personnel** sont des avances sur salaire, dont la durée maximum de remboursement est de 12 mensualités.

Les **opérations à régulariser Actif** sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon certaine dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Les **dépenses d'investissement à classer** portent sur diverses acquisitions d'éléments d'actifs dont le processus d'achat n'a pas encore abouti à la date d'arrêté des comptes. Ce compte est soldé au fur et à mesure de l'immatriculation des biens reçus ou livrés.

Les provisions constituées sur les autres actifs se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/14
Provisions pour dépréciation des comptes de dépôts chez les Correspondants	1	-	-	1
Provisions pour dépréciation des comptes de stocks	1 509	-	-	1 509
Provisions pour créances en souffrance sur débiteurs divers	2 161	-	189	1 972
Provisions sur les comptes transitoires et d'attente	12 762	-	1 020	11 742
Total	16 433	-	1 209	15 224

Bilan Passif

Note 12 – Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique comprend les billets et les pièces de monnaie en circulation et détenus par les agents économiques.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Billets en circulation	5 082 455	4 611 563	470 892	10
Monnaies en circulation	165 322	164 008	1 314	1
Total	5 247 777	4 775 571	472 206	10

Note 13 – Comptes créditeurs et dépôts

Cette rubrique comprend les comptes à vue et les comptes de dépôts des banques et institutions étrangères, des banques et institutions communes, des établissements de crédit de l'Union (banques et établissements financiers), des Trésors Nationaux et autres comptes publics ainsi que de divers autres titulaires. Elle se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Banques et Institutions étrangères	122 927	74 584	48 343	65
Banques et Institutions communes de l'Union	391 632	382 257	9 375	2
Banques inscrites dans les Etats	1 399 966	1 120 986	278 980	25
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	1 749	518	1 231	238
Trésors Nationaux et autres comptes publics	1 090 776	810 853	279 923	35
Autres comptes de dépôts	90 106	68 438	21 668	32
Total	3 097 156	2 457 636	639 520	26

Les soldes s'analysent comme suit :

a) Banques et Institutions étrangères

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Comptes courants ordinaires	97 543	46 251	51 292	111
FMI Compte N°2	79	134	-55	-41
Dépôts à échéance	25 205	28 073	-2 868	-10
Dettes rattachées (intérêts courus)	100	126	-26	-21
Total	122 927	74 584	48 343	65

b) Banques et institutions communes de l'Union
(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
BOAD, divers comptes de dépôts	165 810	224 480	-58 670	-26
Caisses retraite (CRRAE et RCPNC)	15 685	40 793	-25 108	-62
CRRAE, Remboursement prêt BCEAO	-	-	-	-
Autres Institutions communes	210 119	116 947	93 172	80
Dettes rattachées (intérêts courus)	18	37	-19	-51
Total	391 632	382 257	9 375	2

c) Banques et Etablissements Financiers, Trésors Nationaux et autres comptes publics

Les montants inscrits concernent principalement des comptes courants ordinaires et de règlements.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Banques inscrites dans les Etats	1 399 966	1 120 986	278 980	25
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	1 749	518	1 231	238
<i>Sous-total (1)</i>	<i>1 401 715</i>	<i>1 121 504</i>	<i>280 211</i>	<i>25</i>
Trésors Nationaux et autres comptes publics	1 089 692	809 594	280 098	35
Dettes rattachées (intérêts courus)	1 084	1 259	-175	-14
<i>Sous-total (2)</i>	<i>1 090 776</i>	<i>810 853</i>	<i>279 923</i>	<i>35</i>
Total (1) + (2)	2 492 491	1 932 357	560 134	29

d) Autres comptes de dépôts
(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Dépôts du Personnel	6 042	5 644	398	7
Dépôts divers (organismes publics)	78 939	57 776	21 163	37
Autres comptes de dépôts	5 125	5 018	107	2
Total	90 106	68 438	21 668	32

Note 14 – Transferts à exécuter

Il s'agit des encours de transferts (mouvements de fonds à l'extérieur de l'UMOA) et dispositions (mouvements de fonds à l'intérieur de l'UMOA), à exécuter ou à régulariser par la BCEAO. Cette rubrique se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Transferts UMOA/Extérieur émis	17 698	64 477	-46 779	-73
Transferts Extérieur/UMOA reçus	219	-	219	-
Dispositions intra UMOA (entre pays de l'UMOA)	2	8	-6	-75
Dispositions internes (intra pays)	-	-	-	-
Total	17 919	64 485	-46 566	-72

Note 15 – Engagements en monnaies étrangères

Les engagements en monnaies étrangères s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Correspondants hors Zone Franc	18	26	-8	-31
Autres emprunts	9 634	9 154	480	5
Total	9 652	9 180	472	5

Le montant des autres emprunts correspond essentiellement aux sommes empruntées auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre du financement des Systèmes et Moyens de Paiement.

Note 16 – Engagements envers le Fonds Monétaire International

Les commentaires sur les engagements envers le FMI ont été développés dans la note n° 9.

Les engagements envers le FMI se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
DTS alloués	640 843	600 030	40 813	7
Dettes rattachées aux allocations de DTS	54	104	-50	-48
Facilité de Protection contre les Choc Exogènes (FPCE)	88 656	88 939	-283	-
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	871 488	719 968	151 520	21
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	83 638	75 710	7 928	10
Total	1 684 679	1 484 751	199 928	13

La hausse de 199 928 millions ou 13 % des engagements s'explique essentiellement par l'évolution du solde net des transactions au titre des divers tirages effectués par les États auprès du FMI.

Note 17 – Autres passifs

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Valeurs à l'encaissement non disponibles	15 256	21 302	-6 046	-28
Fonds d'Actions Spécifiques	1 659	1 659	-	-
Fonds de stabilité financière	2 778	2 778	-	-
Créditeurs divers Etats	48 335	91 249	-42 914	-47
Opérations à régulariser Passif	2 270	1 524	746	49
Créditeurs divers	1 276	1 237	39	3
Charges à payer	4 436	4 400	36	1
Charges de congés à payer	5 083	4 728	355	8
Comptes de passage (CDP inter applications)	3 372	5 134	-1 762	-34
Autres comptes d'ordre	7 420	7 251	169	2
Total	91 885	141 262	-49 377	-35

Les **valeurs à l'encaissement non disponibles** représentent les sommes dues aux remettants de valeurs dont la BCEAO se charge du recouvrement.

Le **Fonds d'Actions Spécifiques** a été créé en avril 2000 en vue du financement des actions que les Autorités de la Banque pourraient décider de mettre en œuvre en faveur du personnel.

Le **Fonds de Stabilité Financière**, ouvert dans les livres de la BCEAO, est destiné à apporter une assistance d'urgence aux Etats membres et à soutenir le développement harmonieux du marché financier régional.

Les **Créditeurs Divers Etats** sont constitués par les sommes dues aux Etats au titre des commissions sur transferts et des créances diverses des Etats.

Les **Opérations à régulariser Passif** sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon certaine dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Note 18 – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/13	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/14
Provisions pour engagements de retraite	59 283			59 283
Provisions pour gratification pour médailles du travail	7 189	3 352	-	10 541
Autres provisions pour risques et charges	21		21	-
Total	66 493	3 352	21	69 824

Les provisions pour risques et charges correspondent à des obligations qui seront exécutées au cours des exercices futurs, au titre des indemnités de départ à la retraite normale et anticipée du personnel, des gratifications pour médailles de travail ainsi que de divers engagements.

Note 19 : Réserve de réévaluation des devises

La réserve de réévaluation des devises est destinée à la couverture du risque de change encouru par la BCEAO dans le cadre de la gestion des avoirs en devises. La réserve est alimentée soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, soit par toute somme mise à la disposition de la Banque Centrale dans le cadre de la gestion de ses risques de change.

La situation de la réserve de réévaluation des devises se présente comme suit au 31 décembre 2014.

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/13	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/14
Réserve de réévaluation des devises	141 522	22 805	45 766	118 561

Le montant de 22 805 millions correspond à la dotation de la réserve de réévaluation des devises, effectuée par affectation du résultat de l'exercice 2013, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 28 juin 2014.

S'agissant du prélèvement de 45 765 millions, il a été effectué pour couvrir, à due concurrence, le résultat latent net de change déficitaire au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Note 20 : Réserve de réévaluation des instruments financiers

Créée en 2009, la réserve de réévaluation des instruments financiers est destinée à atténuer l'impact défavorable de l'application des normes comptables internationales relatives aux instruments financiers sur le compte de pertes et profits de la BCEAO.

A l'instar de la réserve de réévaluation des devises, la réserve de réévaluation des instruments financiers est alimentée suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, par affectation du résultat de la Banque, notamment pour un montant correspondant aux profits nets latents dégagés sur l'évaluation des instruments financiers.

Au 31 décembre 2014, la situation de la réserve de réévaluation des instruments financiers s'est stabilisée.

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/13	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/14
Réserve de réévaluation des instruments financiers	69 161	-	-	69 161

La réserve de réévaluation des instruments financiers s'est stabilisée à 69 161 millions à fin décembre 2014

Note 21 – Capital et réserves

Le capital et les réserves s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/2013 retraités	Retraitement (*)	31/12/13
Capital social	134 120	134 120		134 120
Prime d'adhésion	43 587	43 587		43 587
Réserve statutaire	67 060	67 060		67 060
Réserve Générale	304 856	304 856		304 856
Autres Réserves	47 083	47 083		47 083
Réserve de réévaluation Or	521 412	470 146	470 146	-
Réserve pour Risques de Refinancement	38 264	38 264		38 264
Réserve spéciale Réévaluation Devises 12/01/94	18 900	18 900		18 900
Réserve spéciale Réévaluation Or 12/01/94	77 234	77 234		77 234
Réserve de réévaluation Immeubles	409 556	409 556		409 556
Écart de réévaluation des autres immobilisations	9 078	9 078		9 078
Fonds pour risques bancaires généraux	48 000	48 000		48 000
Report à nouveau	3 813	3 813		3 813
Total	1 722 963	1 671 697		1 201 551

(*) En raison de la première année de présentation de l'état du compte de résultat global conformément à IAS 1, les soldes Au 31 décembre 2013 ont été retraités

Le capital social n'est pas divisé en actions. Il est souscrit à parts égales entre les huit Etats membres. Les comptes de capital et de réserves ne tiennent pas compte de l'affectation du résultat de l'exercice 2014.

La réserve pour risques de refinancement est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de refinancement de la Banque Centrale (Cf. 2.26).

Le Fonds pour risques bancaires généraux est constitué pour la couverture des risques généraux inhérents aux activités bancaires (Cf. 2.26).

La réserve de réévaluation Or enregistre les écarts de réévaluation du stock d'or monétaire de la Banque.

Note 22 – Ventilation de l'actif et du passif par monnaie

En 2014, la ventilation de l'actif et du passif par monnaie se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

ACTIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVICES	CFA	TOTAL
AVOIRS EN OR (1)	-	760 464	-	-	-	760 464
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	-	644 976	-	-	644 976
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	5 473 549	129 037	-	62 404	-	5 664 990
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	-	-	-	-	2 562 292	2 562 292
CREANCES SUR LES ETAB. FINANCIERS	-	-	-	-	3 162	3 162
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	-	-	-	-	754 174	754 174
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	-	-	-	-	1 021 189	1 021 189
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	-	-	-	-	1 340	1 340
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS	123	687	-	-	568 596	569 406
ACTIF DIVERS	8	1	-	-	178 853	178 862
TOTAL (1)	5 473 680	890 189	644 976	62 404	5 089 606	12 160 855
PASSIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVICES	CFA	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	-	-	-	-	5 247 777	5 247 777
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	10 940	2 436	-	-	3 083 780	3 097 156
TRANSFERTS A EXECUTER	-	-	-	-	17 919	17 919
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	68	255	9 329	-	-	9 652
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	-	1 684 679	-	-	1 684 679
PASSIF DIVERS	-	-	-	-	2 103 672	2 103 672
TOTAL (2)	11 008	2 691	1 694 008	-	10 453 148	12 160 855
ECART (1 - 2)	5 462 672	887 498	(1 049 032)	62 404	(5 363 542)	-

(1) : Les avoirs en or sont réévalués sur la base de la moyenne trimestrielle des cours de l'once d'or à la Bourse de Londres (Cf. Note 2.9)

Note 23 – Ventilation de l'actif et du passif par zone géographique

En 2014, la ventilation de l'actif et du passif par zone géographique se présente comme suit :

(en millions de FCFA)

ACTIF	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE& M. ORIENT	TOTAL
AVOIRS EN OR	682 934	-	-	77 530	760 464
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	644 976	-	-	644 976
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	5 505 770	129 247	20 207	9 766	5 664 990
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	-	-	-	2 562 292	2 562 292
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	-	-	-	3 162	3 162
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	-	-	-	754 174	754 174
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	-	-	-	1 021 189	1 021 189
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	1 340	-	-	-	1 340
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS	123	687	-	568 596	569 406
ACTIF DIVERS	8	1	-	178 853	178 862
TOTAL (1)	6 190 175	774 911	20 207	5 175 562	12 160 855
PASSIF	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE& M. ORIENT	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	-	-	-	5 247 777	5 247 777
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	10 940	2 436	-	3 083 780	3 097 156
TRANSFERTS A EXECUTER	-	-	-	17 919	17 919
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	50	9 584	-	18	9 652
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	1 684 679	-	-	1 684 679
PASSIF DIVERS	-	-	-	2 103 672	2 103 672
TOTAL (2)	10 990	1 696 699	-	10 453 166	12 160 855
ECART (1 - 2)	6 179 185	(921 788)	20 207	(5 277 604)	-

Note 24 – Ventilation de l'actif et du passif par échéance

En 2014, la ventilation de l'actif et du passif par échéance se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

ACTIF	0 – 1 mois	1 – 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	TOTAL
AVOIRS EN OR	760 464	-	-	-	760 464
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	644 976	-	-	-	644 976
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	3 577 329	241 329	154 997	1 691 335	5 664 990
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	2 562 292	-	-	-	2 562 292
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	3 162	-	-	-	3 162
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	237 330	40 317	36 223	440 304	754 174
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	2 563	34 550	41 224	942 852	1 021 189
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	-	-	-	1 340	1 340
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS	215	645	1 290	567 256	569 406
ACTIF DIVERS	47 241	12	28 201	103 408	178 862
TOTAL (1)	7 835 572	316 853	261 935	3 746 495	12 160 855
PASSIF	0 – 1 mois	1 – 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	5 247 777	-	-	-	5 247 777
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	2 980 103	-	-	117 053	3 097 156
TRANSFERTS A EXECUTER	17 919	-	-	-	17 919
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	18	-	-	9 634	9 652
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	2 617	34 550	41 224	1 606 288	1 684 679
PASSIF DIVERS	5 157	61 177	48 178	1 989 160	2 103 672
TOTAL (2)	8 253 591	95 727	89 402	3 722 135	12 160 855

Note 25 – Engagements hors bilan

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation
Opérations de change au comptant en FCFA	-	-	-
Opérations de change au comptant en devises (achats)	-	39 781	-39 781
Opérations de change au comptant en devises (ventes)	-	39 781	-39 781
Opérations d'emprunts en devises	-	563	-563
Autres engagements donnés en FCFA	-	31	-31
Autres engagements donnés en devises	3	3	-
Autres engagements reçus en FCFA	4 173	-161 628	165 801
Or ex AOF en dépôt	-	772	-772
Accords de consolidation	33 819	33 819	-
Valeurs sous dossier	28 209	28 086	123
Valeurs publiques suivies pour compte Trésors nationaux	38 141	2 947 369	-2 909 228
Valeurs publiques nanties	39 023	988 144	-949 121
Participations à libérer en FCFA	234 896	243 597	-8 701
Participations à libérer en devises	1 044	856	188

- **Engagements de change au comptant**

Il s'agit des engagements qui découlent des opérations d'achats et de ventes de devises pour lesquelles le dénouement est différé pour des raisons liées au délai d'usage (2 jours).

- **Opérations d'emprunts en devises**

Au 31 décembre 2014, les emprunts en devises sont constitués exclusivement des accords de prêt dont a bénéficié la BCEAO auprès de la Banque Africaine de Développement.

- **Autres engagements donnés**

Ils sont constitués des effets, titres, cautions et valeurs affectés en garantie au profit des tiers.

- **Autres engagements reçus**

Cette rubrique comprend les valeurs publiques reçues en garantie de refinancement et les cautions fournies par les fournisseurs de la Banque à titre de garantie des acomptes et avances sur achats ou travaux qu'ils ont reçus.

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation
Valeurs reçues en garantie d'avance	-	-165 264	165 264
Cautions reçues en garantie	3 329	1 997	1 332
Autres engagements reçus	844	1 639	-795
Total	4 173	-161 628	165 801

- **Or ex AOF en dépôt**

Le stock d'or non monétaire provenant de l'ex-Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française (AOF) et confié en Mai 1960 à la Banque Centrale pour le compte des Etats membres de l'UMOA a été racheté par l'Institut d'émission au cours de l'année 2014, sur Décision du Conseil des Ministres.

- **Accords de consolidation**

Il s'agit des accords de consolidation de certains Etats de l'Union suivis pour des raisons statistiques par la Banque. Ce poste n'a connu aucune variation au cours de l'exercice 2013.

- **Valeurs sous dossier**

Cette rubrique comprend les valeurs souscrites par les Etats à l'ordre d'institutions financières internationales en représentation de souscriptions en monnaie nationale. Ces valeurs sont suivies par la Banque Centrale pour le compte des Etats et des institutions financières internationales.

- **Valeurs publiques suivies pour compte des Trésors Nationaux**

Il s'agit de valeurs dématérialisées émises par les Trésors Nationaux et suivies en compte par la Banque. La BCEAO, agissant en qualité de mandataire des Etats de l'Union, est chargée de la compensation de ces valeurs publiques (émises par l'intermédiaire de la Banque Centrale) et de leur gestion.

- **Valeurs publiques nanties**

Il s'agit de valeurs publiques en compte gagées auprès de la Banque Centrale par les établissements de crédit.

- ***Participations à libérer***

Il s'agit des actions liées au capital non appelé des institutions dans lesquelles la BCEAO est actionnaire, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (234 896 millions en 2014 contre 243 597 millions FCFA en 2013 pour des actions libellées en FCFA) et Afreximbank (973 millions FCFA, soit 1,8 million de dollars US depuis 2005).

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE COMPTE DE RESULTAT
Note 26 – Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Produits d'intérêts	143 341	155 410	-12 069	-8
▪ Produits sur les avoirs extérieurs	18 176	32 508	-14 332	-44
- Compte d'opérations	17 458	31 955	-14 497	-45
- Intérêts sur avoirs en devises	718	553	165	30
* Produits reçus du FMI	617	521	96	18
* Produits en autres devises	101	32	69	216
▪ Produits sur opérations de crédit	64 892	57 734	7 158	12
- Refinancement	51 063	34 117	16 946	50
- Titrisation		177	-177	-100
- Consolidation concours statutaires	857	8 771	-7 914	-90
- Pénalités sur Réserves obligatoires	899	779	120	15
- Intérêts acquis sur concours adossés aux allocations de DTS	12 073	13 890	-1 817	-13
▪ Produits sur portefeuille de titres	60 273	65 168	-4 895	-8
- Intérêts sur bons du Trésor détenus à l'échéance	52 833	58 179	-5 346	-9
- Intérêts sur obligations détenues à l'échéance	2 240	2 278	-38	-2
- Intérêts sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	549	632	-83	-13
- Profits latents sur bons du Trésor	1	2	-1	-50
- Profits latents sur bons du Trésor	849	968	-119	-12
- Profits latents sur obligations détenues à des fins de transaction	54	4	50	1 250
- Profits latents sur parts de Fonds Commun de Placement	3 747	3 105	642	21
Charges d'intérêts	5 971	12 778	-6 807	-53
▪ Intérêts versés à la clientèle	3 998	7 010	-3 012	-43
- Intérêts versés aux Trésors Nationaux	3 847	6 514	-2 667	-41
- Intérêts versés aux autres Organismes	151	496	-345	-70
▪ Intérêts versés au FMI & autres correspondants	556	512	44	9
- Intérêts versés au FMI	548	489	59	12
- Intérêts versés aux autres correspondants	8	23	-15	-65
▪ Charges sur portefeuille de titres	1 417	5 256	-3 839	-73
- Charges sur bons du trésor détenus à des fins de transaction	10	1	9	900
- Pertes latentes sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	483	1 663	-1 180	-71
- Pertes latentes sur parts de Fonds Commun de Placement	308	3 048	-2 740	-90
- Pertes latentes sur obligations détenues à des fins de transaction	326	3	323	10 767
- Charges sur parts de Fonds Commun de Placement	290	380	-90	-24
- Charges sur bons du trésor disponibles à la vente	-	161	-161	-100
Résultat net d'intérêts	137 370	142 632	-5 262	-4

Note 27 – Résultat net de change

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Produits sur opérations de change (+)	174 287	137 038	37 249	27
Charges sur opérations de change (-)	218 505	99 652	118 853	119
Total	-44 218	37 386	-81 604	-218

→ Les produits sur opérations de change s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Gains réalisés sur opérations de change	3 619	1 424	2 195	154
Gains latents sur opérations en devises	170 668	135 614	35 054	26
Total	174 287	137 038	37 249	27

→ Les charges sur opérations de change s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Pertes réalisées sur opérations de change	2 072	638	1 434	225
Pertes latentes sur opérations en devises	216 433	99 014	117 419	119

Note 28 – Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires comprennent.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Produits divers	3 848	3 494	354	10
Intérêts acquis sur les prêts au Personnel	513	514	-1	-
Produits exceptionnels	295	1 823	-1 528	-84
Profits sur exercices antérieurs	1 466	2 769	-1 303	-47
Total	6 122	8 600	-2 478	-29

Note 29 – Entretien de la circulation fiduciaire

Les dépenses d'entretien de la circulation fiduciaire s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Achat de signes monétaires	25 626	29 753	-4 127	-14
Variation de stocks de signes monétaires	702	-6 355	7 057	111
Assurance de signes monétaires	250	208	42	-20
Transport de signes monétaires	5 032	5 788	-756	-13
Total	31 610	29 394	2 216	8

Note 30 – Frais généraux

Les frais généraux se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Dépenses des Organes de l'UMOA	785	738	47	6
Dépenses de Personnel	87 974	85 132	2 842	3
Impôts et taxes non recouvrables	210	194	16	8
Travaux et services extérieurs	17 320	17 546	-226	-1
Transports et déplacements	2 177	1 997	180	9
Frais divers de gestion	4 593	4 498	95	2
Frais de représentation	168	206	-38	-18
Total	113 227	110 311	2 916	3

Les dépenses de personnel comprennent les rémunérations, les allocations familiales, les charges sociales, les frais médicaux et les œuvres sociales.

D'une année à l'autre, l'effectif de la Banque est passé de 3 633 agents au 31 décembre 2013 à 3 571 agents au 31 décembre 2014.

Note 31 – Autres charges ordinaires

Les autres charges ordinaires se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation	%
Dépenses sur exercices antérieurs	1 541	652	889	136
Charges exceptionnelles	1 374	7 650	-6 276	-82
Total	2 915	8 302	-5 387	-65

Note 32 – Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	31/12/13	Variation
Dotations aux amortissements	13 122	14 634	-1 512
Reprises d'amortissements	-	-	-
Dotations aux provisions	3 352	4 187	-835
Reprises de provisions	-1 382	-53	-1 329
Total	15 092	18 768	-3 676

Les commentaires sur les dotations nettes aux provisions ont été développés dans la note n° 18.

Les dotations aux amortissements sont relatives à la constatation de l'amointrissement de la valeur des immobilisations de la BCEAO au cours de l'exercice comptable 2014 conformément aux principes énoncés dans la note n° 2.17.

DIVERS

Note 33 - Opérations avec les parties liées

La Banque Centrale désigne comme parties liées, les membres du Conseil des Ministres de l'UMOA, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Conseils Nationaux de Crédit et le Comité de Politique Monétaire ainsi que le personnel de direction comprenant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque. Sous la haute direction et le contrôle du Conseil des Ministres de l'Union, la Banque Centrale est administrée par :

- le Gouverneur ;
- le Comité de Politique Monétaire ;
- le Conseil d'Administration ;
- le Comité d'Audit ;
- des Conseils Nationaux de Crédit, un dans chacun des Etats de l'Union.

Aucune transaction n'est effectuée avec les membres du Conseil des Ministres, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Conseils Nationaux de Crédit, le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque.

Les responsables de direction ne bénéficient pas de prêts qui ne soient pas accessibles aux autres membres du personnel.

Les membres des Organes statutaires perçoivent des jetons de présence.

Le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque sont rémunérés par la BCEAO.

Note 34 – Procédure judiciaire

Au 31 décembre 2014, le risque financier des actions en justice contre la BCEAO n'est pas apparu significatif. Aucune provision n'a été constituée sur recommandation des conseils juridiques, car la Banque jouit, en toutes matières, de l'immunité de juridiction et d'exécution dans les pays où les actions étaient en cours, notamment l'ensemble du territoire de l'Union Monétaire Ouest Africaine en vertu de ses Textes de base, ainsi que le territoire français, en application de l'Accord de Coopération du 4 décembre 1973 entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA.

Note 35 – Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif postérieur à la date du 31 décembre 2014 et qui n'aurait pas été pris en compte pour l'établissement des comptes n'est intervenu.